

SALADE MÉDITERRANÉENNE

**POULET RÔTI & PENNES, TOMATES,
COURGETTES, OLIVES**



INGRÉDIENTS

Léo & Léa 220g

Pâtes précuites 22% (semoule de **blé dur**, **œufs**, blancs **d'œufs**), viande de poulet* précuite 20% (sel, acidifiant : citrate de sodium, amidon de maïs, caramel : sucre, sirop de glucose-fructose, eau), tomates 15%, eau, courgettes 8%, oignons, huile d'olive vierge extra 2,7%, olives 2,4%, cornichons (contiennent des **sulfites**), jus de citron concentré, amidon transformé de maïs, sucre, sel, aromates, épaississants : gommés guar et xanthane, ail déshydraté, épices.

*Viande origine Union Européenne

Les informations en **gras** sont destinées aux personnes allergiques.

Conditionné sous atmosphère protectrice.

VALEURS NUTRITIONNELLES MOYENNES

| Pour 100 g

Energie	444 kJ / 106 kcal
Matières grasses (dont acides gras saturés)	(5,5g)1 (0,7g)
Glucides (dont sucres)	8,6g (2,1g)
Protéines	5,9g
Sel	0,9g

En respect du PNNS, Soulié Restauration s'engage à diminuer le taux de sel dans chacune des recettes.

Sans conservateur
Ni arôme ajouté
Faible teneur en graisses saturées
Faible teneur en sucres
Riche en protéines

NOMBRE DE PORTIONS

| 1 par assiette

Enfant maternelle	Enfant primaire	Adolescent Adulte	Personne âgée en institution
----------------------	--------------------	----------------------	---------------------------------

DDM / DLUO : 18 MOIS

Date de Durabilité Minimale

A consommer de préférence
avant la date inscrite sur
l'emballage.

A conserver à température ambiante.

CONSEILS D'UTILISATION

DONNÉES LOGISTIQUES

Nbre d'unités / carton	Nbre de cartons / plan	Nbre de plans / palette	Poids brut (kg) / carton / palette	Poids net (kg) / carton / palette	Dimensions carton / palette
24	8	6	0,249/6,49/330	0,220/5,28/253,44	395x290x220 800x1200x1460
Code EAN unité	N° d'agrément	N° de nomenclature douanière	Site de fabrication	Version	
3 29951 2015252	FR 12 202 001 CE	2005 99 50 90	RODEZ (France)	V1/280319 SEMSR018	

Nous attestons que l'ensemble de nos produits sont conformes aux deux règlements :

- Règlement 1829/2003 du 22/09/03 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.

- Règlement 1831/2003 du 22/09/03 concernant la traçabilité et l'étiquetage des OGM et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'OGM.

Nous attestons que nous n'utilisons pas de matières premières ionisées.